



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 07 octobre 2014]

Date de la convocation  
01 octobre 2014  
Date d'affichage  
01 octobre 2014

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Procurations : 2  
Votants : 29

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Christophe CAUSSE, Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pascal VEAUTE, Thierry BODDI, David AMALRIC, Sophie CHUILLET, Aurélie TREILHOU, Magali CAMALET, Martine VIOLETTE, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Jean BATAILLOU, Alain HORTUS, Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés** : Muriel FAVOT, Françoise BONNET

**Absents** : Stéphanie NELATON, Marie-Christine BOUTONNET, Pierre COURJAULT-RADE, Christelle HARDY

**N° 177/ 2014**

*Secrétaire de séance : Lahcene BAAZIZ*

**Objet de la délibération :** Convention de services partagés avec Tarn et Dadou pour la mise en place et la gestion d'un système d'information géographique sur le territoire de Tarn et Dadou et partiellement mis à disposition de la commune de Gaillac

Monsieur le maire informe l'assemblée que par délibérations du 23 novembre 2013 et du 28 juin 2014, le Conseil de Communauté de Communes autorise son président à mettre en place et à signer la convention de services partagés entre notre commune et la Communauté de Communes pour le SIG.

En effet, la commune de Gaillac a le besoin d'un technicien SIG. C'est pourquoi le maire souhaite signer la convention de mise à disposition d'un agent de TED du service SIG pour gérer un grand nombre de données géographiques en effectuant des mises à jour quotidienne et en les exploitant selon les besoins des services ou des élus.

Les conditions pratiques de cette mise à disposition, le descriptif des missions effectuées ainsi que les modalités financières se trouvent dans le projet de convention ci-annexé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le projet de convention de services partagés avec la Communauté de Communes Tarn et Dadou pour la mise à disposition à 50 % d'un agent du service SIG de l'intercommunalité tel que décrit dans la convention ci-annexée.

Annexe : convention de services partagés

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet de convention de services partagés avec la Communauté de Communes Tarn et Dadou pour la mise à disposition à 50 % d'un agent du service SIG de l'intercommunalité tel que décrit dans la convention ci-annexée,

**DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND

